



COMMUNICATION

De : Mme D. Nguyen directrice OFPC-SFC, Mme K. Abate directrice Ortra Santé social

A : Partenaires de la formation professionnelle

Date : Vendredi 24 mai 2024

Amélioration des procédures pour les demandes de formation d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) pour adultes

Nous souhaitons vous informer des récentes améliorations apportées aux processus de demande de formation pour la profession CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC).

Afin de répondre efficacement à la demande croissante et d'améliorer la réussite des candidats, de nouvelles procédures ont été mises en place. Ces mesures visent à :

- Offrir un suivi individuel plus étroit.
- Fournir un soutien accru aux personnes nécessitant une remise à niveau en compétences de base (lecture, écriture, communication, calcul, utilisation de l'ordinateur).
- Adapter la durée de formation.

Ces ajustements impliquent que les analyses des demandes prennent désormais un peu plus de temps qu'auparavant.

Cette initiative a pour objectif d'aligner notre offre de formation avec les besoins du marché, tant pour les employeurs que pour les employés. En facilitant l'accès à une formation de qualité et en soutenant le développement des compétences nécessaires, nous contribuons à renforcer le secteur de la santé.

L'offre de formation reste élevée, et nous nous engageons à maintenir la qualité des programmes proposés. Notre objectif est de former des professionnels compétents et qualifiés, capables de répondre aux défis actuels et futurs du domaine de la santé communautaire.

Nous remercions toutes les parties prenantes pour leur compréhension et leur collaboration dans cette démarche visant à améliorer nos formations et à soutenir l'évolution de cette profession.
